

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ELECTRIQUE OU D'UN VÉLO PLIANT POUR LES ABONNÉS DU RÉSEAU ALÉOP

Mis en ligne le 19 novembre 2020

La Région des Pays de la Loire encourage la pratique du vélo.

Jusqu'au 31 août 2021, les abonnés suivants peuvent bénéficier d'une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique :

Abonnés tutti illimité du réseau Aléop en TER,
Abonnés mensuels Métrocéane,
Abonnés annuels des lignes autocars Aléop (hors abonnement scolaires) de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe,
Abonnés mensuels des lignes autocars Aléop (hors abonnement scolaires) de Vendée et de Mayenne.

- Consultez le règlement d'intervention en faveur de l'achat d'un vélo à assistance électrique.

La Région des Pays de la Loire a étendu le règlement d'intervention pour l'achat d'un vélo pliant en plus des abonnés tutti illimité du réseau Aléop en TER et des Abonnés mensuels Métrocéane déjà éligibles, il est désormais ouvert aux abonnés suivants :

Abonnés annuels des lignes autocars Aléop (hors abonnement scolaires) de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe,
Abonnés mensuels des lignes autocars Aléop (hors abonnement scolaires) de Vendée et de Mayenne.

- Consultez les modalités du règlement d'intervention en faveur de l'achat d'un vélo pliant.

-> Lien pour déposer votre demande de subvention vélo pliant ou vélo à assistance électrique

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le 02-28-20-54-34 ou adresser un mail à aideachatvelo@paysdelaloire.fr

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00